



Assemblée générale

Distr. générale
12 décembre 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Point 57 de l'ordre du jour

Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement

Rapport de la Deuxième Commission*

Rapporteuse : M^{me} Vanessa **Gomes** (Portugal)

1. À sa 2^e séance plénière, le 13 septembre 2006, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante et unième session la question intitulée :

« Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement :

- a) Mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006);
- b) Coopération pour le développement industriel »

et d'en renvoyer l'examen à la Deuxième Commission.

2. La Deuxième Commission a examiné cette question à sa 23^e séance, de sa 27^e à sa 30^e séance et à ses 33^e et 34^e séances, le 30 octobre, les 10, 14 et 17 novembre et les 6 et 8 décembre 2006. Ses débats sur la question sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.2/61/SR.23, 27 à 30, 33 et 34). Il convient également d'appeler l'attention sur le débat général que la Commission a tenu de sa 2^e à sa 6^e séance, du 2 au 4 octobre (voir A/C.2/61/SR. 2 à 6). Il sera rendu compte de la suite de l'examen de cette question par la Commission dans les additifs au présent rapport.

3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

- a) Rapport du Secrétaire général sur la célébration de l'Année internationale du microcrédit (2005) (A/61/307);

* Le rapport de la Commission sur cette question sera publié en trois parties, sous la cote A/61/426 et Add.1 et 2.



b) Rapport du Secrétaire général sur la célébration de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté (A/61/308);

c) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel sur la coopération pour le développement industriel (A/61/305).

4. À sa 23^e séance, le 30 octobre, la Commission a entendu, au titre du point 57 b), une déclaration liminaire du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

5. À la 27^e séance, le 10 novembre, le Directeur de la Division des politiques sociales et du développement social du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat a présenté le rapport du Secrétaire général au titre du point 57 a) (A/61/308). Le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel a également fait une déclaration (voir A/C.2/61/SR.27).

6. À la même séance, en application de l'alinéa d) du paragraphe 3 de la section C de l'annexe de la résolution 58/316 de l'Assemblée générale, la Commission a procédé à un échange de vues avec des représentants, au cours duquel le représentant des États-Unis d'Amérique a posé une question à laquelle le Directeur de la Division des politiques sociales et du développement social du Département des affaires économiques et sociales a répondu (voir A/C.2/61/SR.27).

7. Toujours à la même séance, le Secrétaire général adjoint et Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a fait une déclaration (voir A/C.2/61/SR.27).
